



Conditions générales d'utilisation

Version du 29 septembre 2026

Édité par Solyzon, Armand OCTEAU et Sarah LÉVY

Sommaire

1. Objet et documents contractuels
2. Définitions
3. Description de Grammage
4. Utilisation gratuite
5. Licence d'utilisation
6. Le Badge et l'Attestation
7. Quotas
8. Obligations de l'Utilisateur
9. Données personnelles
10. Propriété intellectuelle
11. Nature des mesures et responsabilité
12. Évolutions de Grammage
13. Suspension et fin
14. Droit applicable et litiges

1. Objet et documents contractuels

1.1 Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation, qu'on appelle ici les CGU, fixent les règles d'utilisation de Grammage, l'outil d'audit et de certification de l'empreinte environnementale des sites web édité par Solyzon, qu'on l'utilise gratuitement ou sous licence.

1.2 Éditeur

Grammage est édité par Armand OCTEAU, entrepreneur individuel, SIREN 999 229 016, dont l'adresse professionnelle est 30 bis boulevard Littré, 78600 Le Mesnil-le-Roi, France, et Sarah LÉVY, entrepreneur individuel, SIREN 999 229 008, dont l'adresse professionnelle est 24 avenue du Ponant, 92390 Villeneuve-la-Garenne, France. Ces entrepreneurs individuels exercent ensemble sous le nom commercial Solyzon, dans le cadre d'une société en participation régie par les articles 1871 à 1873 du Code civil. Cette société n'a pas la personnalité morale, c'est pourquoi les droits et les obligations nés des présentes reviennent aux associés eux-mêmes, dans les conditions de l'article 1872-1 du Code civil.

On peut joindre l'éditeur par e-mail à contact@solyzon.com, par téléphone au +33 6 64 56 18 40, ou par courrier à l'adresse 30 bis boulevard Littré, 78600 Le Mesnil-le-Roi, France.

1.3 Documents contractuels

L'utilisation de Grammage est régie par les présentes CGU. Quand l'Utilisateur achète une Licence, la vente est régie en plus par les conditions générales de vente de Grammage, et la Licence par sa confirmation de commande. En cas de contradiction, la confirmation de commande l'emporte sur les conditions générales de vente, qui l'emportent elles-mêmes sur les présentes CGU.

1.4 Acceptation

L'Utilisateur accepte les présentes CGU dès qu'il utilise Grammage, que ce soit en lançant un test depuis le site, en appelant l'API ou en exécutant l'Outil. S'il ne les accepte pas, il doit simplement cesser de l'utiliser.

1.5 Modification des CGU

L'éditeur peut modifier les présentes CGU, par exemple pour suivre une évolution de Grammage ou de la loi. La version en vigueur est toujours celle publiée sur le site avec sa date, et une version plus ancienne reste disponible sur simple demande. Une modification qui réduit les droits d'un Client sous Licence ne s'applique à lui qu'au renouvellement de sa Licence, sauf si elle est imposée par la loi.

2. Définitions

Dans les présentes CGU, les mots suivants, quand ils portent une majuscule, ont le sens qui suit.

API : l'interface de programmation de Grammage, accessible à l'adresse api.getgrammage.com, qui lance des audits, rend les Rapports et sert les Attestations.

Attestation : le résultat d'une mesure de Solyzon, signé électroniquement par l'éditeur, qui décrit une page ou un site à une date donnée et que le Badge vérifie avant de s'afficher.

Badge : le composant graphique que le Client pose sur son site, qui affiche le résultat de son Attestation.

Client : l'Utilisateur qui dispose d'une Licence.

Domaine : un nom de domaine rattaché à une Licence, sur lequel le Badge peut s'afficher.

Licence : le droit d'utiliser les fonctions payantes de Grammage, matérialisé par un jeton de licence, pour la durée et les Domaines prévus à la commande.

Outil : le logiciel Grammage exécuté par l'Utilisateur, sur son poste ou dans son intégration continue, qu'on appelle aussi la CI, c'est-à-dire la chaîne qui teste et publie automatiquement un site.

Rapport : le document que produit un audit, qui donne notamment le poids d'une page, son empreinte estimée, sa note et les corrections conseillées.

Utilisateur : toute personne qui utilise Grammage, avec ou sans Licence.

3. Description de Grammage

3.1 L'audit

Grammage ouvre une page web dans un navigateur sans interface, comme le ferait un visiteur, et mesure ce qu'elle télécharge, ce qu'elle affiche et ce qu'elle consomme. Il en tire une estimation de son empreinte carbone, une note sur 100 et une lettre de A à G, calculées par rapport aux pages de sa catégorie, et la liste des bonnes pratiques à corriger.

3.2 Les façons de l'utiliser

L'Utilisateur peut lancer un audit depuis le site getgrammage.com ou par l'API, sans rien installer. Il peut aussi exécuter l'Outil sur son poste ou dans sa CI, et dans ce cas l'audit tourne entièrement chez lui, sans rien transmettre à l'éditeur, dans les limites décrites à l'article 9.3.

3.3 La certification et le Badge

Avec une Licence qui le prévoit, le Client fait certifier un Domaine, soit depuis sa CI à chaque mise en production, soit à la demande. L'éditeur remesure alors lui-même un échantillon de pages, et quand les chiffres tiennent, il signe une Attestation qui permet au Badge de s'afficher. Une option de remesure périodique, décrite dans les conditions générales de vente, fait remesurer le Domaine tous les trois mois.

4. Utilisation gratuite

Sans Licence, l'Utilisateur peut auditer une page à la fois depuis le site ou par l'API, sans créer de compte, dans la limite de trois audits par jour et par domaine et de dix audits par jour et par adresse IP. Quand un domaine a été testé il y a moins de quatre heures, l'éditeur rend le dernier Rapport plutôt que de relancer une mesure.

L'Outil fonctionne aussi sans Licence sur le poste de l'Utilisateur, une page à la fois, avec un Rapport en JSON et en HTML.

L'éditeur peut faire évoluer ces limites pour protéger le service, et la limite en vigueur est celle qu'applique l'API au moment de la demande. L'utilisation gratuite n'ouvre droit à aucune garantie de disponibilité.

5. Licence d'utilisation

5.1 Concession

L'éditeur concède au Client un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utiliser l'Outil, l'API et, si sa Licence le prévoit, la certification et le Badge, pour la durée de sa Licence, sur ses propres projets et sur les Domaines qui y sont rattachés. Une Licence peut couvrir le domaine d'une autre personne, par exemple celui d'un client pour qui le Client développe le site, à condition que le titulaire de ce domaine l'ait autorisé.

5.2 Jeton de licence

La Licence est matérialisée par un jeton que l'éditeur remet au Client. Le jeton est confidentiel et le Client le garde comme un mot de passe, en le rangeant par exemple dans les variables protégées de sa CI. S'il pense qu'il a fuité, il prévient l'éditeur sans attendre, et l'éditeur émet alors un nouveau jeton et révoque l'ancien.

5.3 Restrictions

Sauf ce que la loi autorise expressément, le Client s'interdit notamment de copier, de modifier, de décompiler ou de désassembler l'Outil, de contourner la protection qui chiffre son code ou la vérification de sa Licence, de louer, prêter, revendre ou mettre l'Outil à la disposition d'un tiers comme un service, et de partager son jeton hors de son organisation.

5.4 Composants tiers

L'Outil intègre des logiciels libres, notamment le navigateur Chromium, Playwright et la bibliothèque CO2.js, qui restent soumis à leur propre licence. Les présentes CGU ne restreignent aucun des droits que ces licences accordent.

6. Le Badge et l'Attestation

6.1 Ce que dit le Badge

Le Badge affiche le poids carbone estimé d'une page ou d'une page moyenne du site, et le compare aux sites de la même catégorie. Il décrit une mesure faite à une date, avec une

méthode publiée, et il ne dit jamais qu'un site est « écologique » ou « responsable ». Ainsi, le Client s'interdit de s'en servir pour affirmer, sur le Badge ou autour de lui, une qualité environnementale générale que la mesure ne soutient pas, ce qu'interdit d'ailleurs le Code de la consommation depuis la directive (UE) 2024/825.

6.2 Durée de l'Attestation

Une Attestation est signée pour douze mois. Au-delà de trois mois, le Badge indique l'âge de la mesure, et une fois l'Attestation expirée, il n'affiche plus de chiffre et invite à renouveler la mesure. Le plus simple pour que le Badge reste juste, c'est de laisser la CI le renouveler à chaque mise en production.

6.3 Usage du Badge

Le Badge vérifie lui-même, dans le navigateur de chaque visiteur, la signature de l'Attestation et le Domaine qui l'affiche, et il ne s'affiche pas si quelque chose ne correspond pas. Le Client s'interdit de modifier le Badge, d'en afficher une copie figée, de le poser sur un domaine qui n'est pas rattaché à sa Licence ou de faire croire à une certification qui n'existe pas.

6.4 Révocation

En cas de fraude, par exemple si les pages mesurées ne sont pas celles que voient les visiteurs, ou en cas de manquement grave aux présentes CGU, l'éditeur peut révoquer une Attestation. Le Badge cesse alors de s'afficher.

7. Quotas

L'audit par l'Outil, sur le poste ou dans la CI, n'a aucune limite. Une certification envoyée par la CI n'est pas décomptée, mais un Domaine en reçoit au plus dix par jour. La certification à la demande est possible une fois par semaine et par Domaine, et elle compte dans le quota de pages de la Licence, qui repart de zéro le premier jour de chaque mois.

Au-delà d'un quota, l'API refuse la demande sans rien facturer, et le Client peut passer à une formule plus large.

8. Obligations de l'Utilisateur

L'Utilisateur n'audite que des sites qu'il a le droit de mesurer, parce qu'il en est le titulaire, parce qu'il travaille pour leur titulaire, ou parce qu'il s'agit de pages publiques qu'il visite comme n'importe quel internaute. Quand il confie à Grammage les identifiants d'un site protégé par un mot de passe, il garantit qu'il est autorisé à le faire.

Il s'interdit de se servir de Grammage pour surcharger un site, pour contourner les limites de l'API, par exemple en multipliant les adresses, ou pour toute activité illicite. Il reste seul responsable des sites qu'il fait mesurer et de l'usage qu'il fait des Rapports.

9. Données personnelles

9.1 Responsable du traitement

Les associés de Solyzon identifiés à l'article 1.2 sont responsables des traitements décrits ci-dessous. Pour toute question ou pour exercer ses droits, l'Utilisateur écrit à contact@solyzon.com.

9.2 Ce que garde l'API

Quand l'Utilisateur lance un audit depuis le site ou par l'API, l'éditeur traite l'adresse de la page mesurée, son Rapport, l'adresse IP et l'agent du navigateur de l'appelant, ainsi que le journal des requêtes. Ces données servent à fournir le service, à appliquer les limites d'utilisation et à protéger l'API contre les abus, ce qui relève de l'exécution du service et de l'intérêt légitime de l'éditeur.

Elles sont conservées le temps qui suit, avant d'être effacées automatiquement chaque nuit.

- L'adresse IP et l'agent du navigateur de l'appelant, douze mois.
- Le journal des requêtes, douze mois.
- Le Rapport complet, treize mois.
- Le résultat et l'Attestation, six ans, pour qu'une Attestation reste vérifiable après son expiration.

Le dernier résultat de chaque site ou de chaque page échappe aux deux premiers effacements, pour que le Badge et le Rapport en cours restent disponibles.

Les données sont hébergées sur les serveurs de l'éditeur, derrière le réseau de Cloudflare, qui protège le site et l'API contre les attaques.

9.3 Ce que transmet l'Outil

L'Outil exécuté chez l'Utilisateur vérifie sa Licence sans se connecter à l'éditeur, et il ne lui transmet rien, sauf quand le Client lance lui-même une certification, qui envoie alors le Rapport signé à l'API. La remontée des résultats, qui aide l'éditeur à affiner ses repères, est désactivée par défaut, et l'Utilisateur ne l'active qu'en la demandant lui-même. En mode anonyme, le domaine mesuré y est remplacé par une empreinte qui ne permet pas de le retrouver.

9.4 Droits de l'Utilisateur

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité sur ses données, qu'il exerce en écrivant à contact@solyzon.com. L'éditeur lui répond dans un délai d'un mois. S'il estime que ses droits ne sont pas respectés, il peut aussi saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la CNIL.

10. Propriété intellectuelle

Grammage, son code, sa méthode de notation, ses repères, son Badge, son nom et ses logos restent la propriété exclusive de l'éditeur, et les présentes CGU n'en cèdent aucun droit en dehors de la Licence prévue à l'article 5.

L'Utilisateur dispose librement des Rapports qu'il obtient, et il peut notamment les publier, à condition de ne pas en modifier les chiffres et de citer Grammage comme leur source.

11. Nature des mesures et responsabilité

11.1 Des estimations

Les chiffres de Grammage sont des estimations. L'empreinte carbone repose sur le modèle Sustainable Web Design, dans sa version 4, et la note sur des repères tirés du Web Almanac, c'est-à-dire l'étude annuelle de l'état du web publiée par HTTP Archive. Une même page peut donner des résultats un peu différents d'une mesure à l'autre, selon le réseau et le moment. Ces chiffres aident à comparer et à s'améliorer, mais ils ne constituent ni une certification par un organisme tiers indépendant ni un bilan carbone réglementaire.

11.2 Obligation de moyens

L'éditeur fait ses meilleurs efforts pour que Grammage fonctionne correctement et reste disponible, mais il ne garantit pas un service sans interruption ni sans erreur. Il peut suspendre l'API pour la maintenance, en prévenant autant que possible les Clients.

11.3 Limites

L'éditeur n'est pas responsable des décisions prises sur la foi d'un Rapport, ni d'une perte de chiffre d'affaires, de données ou de clientèle. Pour un Client professionnel, sa responsabilité, toutes causes confondues, se limite au prix payé pour la Licence pendant les douze mois qui précèdent le fait qui l'engage. Ces limites ne s'appliquent ni en cas de faute lourde ou intentionnelle, ni aux dommages que la loi interdit d'exclure.

12. Évolutions de Grammage

L'éditeur fait évoluer Grammage, sa méthode et ses repères. Les mises à jour sont comprises dans la Licence pendant toute sa durée. Quand une nouvelle version majeure change la façon de se servir de l'Outil, l'éditeur remet sans frais un nouveau jeton à chaque Client en cours, qui n'a qu'à le reporter une fois dans sa CI.

13. Suspension et fin

L'Utilisateur peut cesser à tout moment d'utiliser Grammage. La Licence prend fin à son échéance si elle n'est pas renouvelée, dans les conditions prévues par les conditions générales de vente.

En cas de manquement grave aux présentes CGU, notamment une fraude, un partage du jeton ou un contournement de la protection de l'Outil, l'éditeur peut suspendre l'accès à l'API, révoquer le jeton et les Attestations du Client, après une mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours, ou immédiatement quand le manquement menace la sécurité du service ou la confiance dans les Attestations.

14. Droit applicable et litiges

Les présentes CGU sont régies par le droit français. En cas de désaccord, les parties cherchent d'abord une solution amiable, et l'Utilisateur peut pour cela écrire à contact@solyzon.com.

À défaut d'accord, le litige est porté devant la juridiction territorialement compétente. Un Utilisateur qui agit en tant que consommateur peut quant à lui saisir, comme le prévoit la loi, le tribunal du lieu où il demeurerait au moment de l'utilisation ou celui du lieu où le service a été fourni.

Si une clause des présentes CGU était déclarée nulle, les autres garderaient tout leur effet.

Nous joindre

Armand OCTEAU, entrepreneur individuel, SIREN 999 229 016, 30 bis boulevard Littré, 78600 Le Mesnil-le-Roi, France

Sarah LÉVY, entrepreneur individuel, SIREN 999 229 008, 24 avenue du Ponant, 92390 Villeneuve-la-Garenne, France

Solyzon, Société en participation (SEP), articles 1871 à 1873 du Code civil

contact@solyzon.com, +33 6 64 56 18 40

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts